



L'Entente Aiglonne

Responsabilité - Citoyenneté - Équité

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 22 MARS 2018

Motion - Réactivation du préavis municipal 2017-07 du lundi 12 juin 2017 relatif à « L'adoption d'un nouveau règlement relatif aux barèmes du service dentaire » suite à son renvoi en Municipalité par motion d'ordre et à l'échec de l'initiative cantonale « Pour le remboursement des soins dentaires »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères/chers collègues,

Lors de sa séance du 26 octobre 2017, le Conseil communal renvoyait par motion d'ordre à la Municipalité le préavis 2017-07 du 12 juin 2017, intitulé « L'adoption d'un nouveau règlement relatif aux barèmes du service dentaire » (cf. PV séance, point 2.3, pages 7-9/15).

Le 4 mars dernier, les citoyens du canton de Vaud rejetaient l'initiative populaire intitulée « Pour le remboursement des soins dentaires » avec un pourcentage de 57.57%. La commune d'Aigle la refusait également avec un pourcentage de 62.23%, donc légèrement supérieur à la moyenne cantonale.

Si elle avait été acceptée, l'initiative aurait remplacé les barèmes du service dentaire actuellement en vigueur sur le territoire communal.

Vu que ces barèmes doivent impérativement être revus - ils datent en effet de 1998 (!) - l'Entente aiglonne appelle la Municipalité à reprendre le préavis 2017-07, à en soumettre une nouvelle version au Conseil communal, qui tienne compte des remarques unanimes de la commission chargée de l'étude dudit préavis.

Nous remercions la Municipalité pour sa prompte collaboration.

Pour l'Entente aiglonne : Kathryn Hess Bellwald